



Annulation vente immobilière CH - gros défauts découverts

Par Yve

Bonjour à tous,

Je viens d'acheter un appartement à Genève et je découvre plusieurs vices cachés importants (infiltrations, moisissures). Je voudrais savoir s'il est possible d'annuler la vente ou d'obtenir une réduction du prix ?

Je sais que le droit suisse prévoit des recours, mais j'aimerais avoir vos retours d'expérience sur les délais à respecter et la marche à suivre. L'expert que j'ai fait venir parle de défauts "graves"...

Merci d'avance pour votre aide et bonne année à tous !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez vous référer au droit suisse. Consultez un juriste ou un avocat sur place.

Par isernon

bonjour,

j'ajoute que le legavox est un site d'informations juridiques essentiellement de droit français donc non compétent concernant le droit suisse, sans oublier la Suisse étant un état fédéral, chaque canton a ses propres règles.

salutations